

Sanctionner des élèves qui soutiennent une grève est indigne!

Les 12 juillet et 2 septembre 2011, Mme Canto-Sperber, directrice de l'ENS convoquait des conseils de discipline en vue de sanctionner des élèves fonctionnaires stagiaires qui avaient soutenu la longue grève victorieuse des précaires du restaurant et du ménage dans l'établissement. Il leur était notamment reproché d'avoir occupé « sans autorisation » les locaux de la Direction pendant un mois alors que les négociations étaient bloquées, puis d'avoir refusé d'obtempérer après la décision du Tribunal Administratif. Le premier devoir d'un fonctionnaire serait de se soumettre aux ordres de la hiérarchie.

Sur les neuf convoqués lors de ces conseils de discipline, six élèves ont été sanctionnés (cinq avertissements et un blâme).

Toutefois, l'avis du conseil de discipline de l'ENS est purement consultatif. La décision revient en dernière instance à la directrice de l'ENS, comme celle-ci n'a pas manqué de le rappeler lors de la séance du 2 septembre. La directrice a donc attendu plus d'un mois. La forte mobilisation des élèves, des étudiants et des personnels, les nombreux soutiens extérieurs, les résultats des conseils de discipline (sanctions votées à une voix de majorité le 12 juillet, et impossibilité de dégager une majorité le 2 septembre) auraient dû convaincre Mme Canto-Sperber d'abandonner toute sanction. Le 19 octobre, les élèves ont reçu la notification de la décision d'« infliger » une sanction à des élèves qui ont eu le courage d'organiser et de soutenir quotidiennement pendant plus de 6 mois la grève des personnels précaires du restaurant d'Ulm.

Cette décision est indigne.

Nous, signataires, demandons instamment à la directrice de l'ENS d'annuler purement et simplement ces sanctions.

Signez la pétition [ici](#)